

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du 04 Avril 2023
DELIBERATION N° 2023-24****OBJET : Affectation des résultats 2022.**

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la séance du mardi 28 Mars 2023 à 10 heures, le Président Roland CANAYER, a reconvoqué le comité syndical pour le mardi 04 Avril 2023 à 10 heures, dans la salle de réunion du Territoire d'Énergie GARD-SMEG, ceci conformément aux articles L. 2121-17 et L. 2541-4 du CGCT.

Mme Aline BASTIDA est élue Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES	X			
Jacky REY	AIGUES VIVES				X
Bernard JULLIEN	AIMARGUES		X		
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES				X
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X			
André MEREL/ Procuration à M. BLACHAS	ANDUZE			X	
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X		
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X			
Démisionnaire	BEAUVOISIN				
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES	X			
Alex DUMAS	CALVISSON				X
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN				X
André OLIVÉ	CLARENSAC		X		
Fabienne DHUISME	CONGENIES		X		
Lionel JEAN	CORCONNE		X		
Elie HERBEMONT	CRESPIAN				X
Frédéric FORTÉ	FOURNES				X
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Joseph PEREZ	LA GRAND COMBE				X
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE		X		
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI				X
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI				X
Christophe ZARAGOZA Procuration à M. CAVAILLE	LEDENON			X	
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES		X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN				X
Bernard MALLET	MANDUEL		X		

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON				X
Jean-Luc FORTIN	MEYNES				X
Jack VERRIEZ	MIALET				X
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD		X		
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLOGUES		X		
Richard FLANDIN	NIMES		X		
Christian TRIDOT	PUJAUT		X		
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE				X
Ludovic DUMAS	ROUSSON				X
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN				X
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT				X
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X		
Démisionnaire	ST JULIEN DE PEYROLAS				
Elian PETITJEAN Procuration à M. BLANCHER	ST MICHEL D'EUZET			X	
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET				X
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Jean-François LOUVET	SOMMIERES				X
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE				X
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES				X
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS				X
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES				X
Alain FOISSE/Procuration à M. CANAYER	ST PRIVAT DES VIEUX			X	
Didier CHAMP	UCHAUD				X
Jean-Luc CHAPON	UZES				X
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES				X
Annick CHOPARD	VAUVERT		X		
Katy GUYOT	VAUVERT				X
Vincent COSTE	VERGEZE				X
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON	X			
		12	15	4	28

P = Qui ont pris part au vote - E = Excusés - Pr = Absents avec procuration - A = Absents

Nombre de Membres en exercice	: 59
Nombre de Membres ayant pris part au vote	: 12
Nombre de votes exprimés	: 16

Affectation des résultats 2022 – PAGE 2

Vu la délibération n° 2023-20 constatant l'absence de quorum au Conseil Syndical du 28 Mars 2023,

Vu la nouvelle convocation adressée pour le 04 Avril 2023,

Vu les dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, « Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est atteint, le conseil est à nouveau convoqué à trois jours d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le Conseil Syndical délibère valablement sans condition de quorum :

Le Conseil Syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant ces résultats conformes à ceux du compte de gestion de la Trésorière,

Considérant que le compte administratif présente :


- Un excédent pour la section de fonctionnement de : 8 077 126,86 €
- Un excédent de la section d'investissement de : 1 537 299,71 €
- Un solde des restes à réaliser de : - 6 616 175,84 €
- Un besoin de financement de la section d'investissement de : 5 078 876,13 €

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

- 1 537 299,71 € au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté)
- 5 078 876,13 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
- 2 998 250,73 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.


GRÉC S.M.E.G.
ROBERT CANAYER
Président du TE 30 - S.M.E.G.